

Raccordement du terminal méthanier de Dunkerque au réseau de transport de gaz naturel

Canalisation de transport de gaz naturel entre le terminal de Dunkerque(Nord) et le réseau de transport du gaz à Pitgam (Nord)

Renforcement du réseau de transport de gaz naturel

Canalisation de transport de gaz naturel entre Pitgam(Nord) et Cuvilly (Oise)

Présentation par Serge Cazanave, Directeur de Projet

Et Florence Masson, Chef de Projet

« Hauts de France II »

Présentation de GRTgaz Gestionnaire du réseau de transport



Ses missions

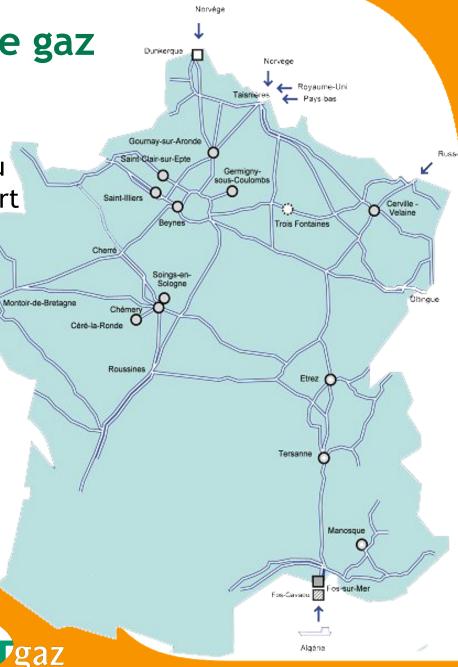
GRTgaz:

- est le gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel. Il agit en toute équité avec les opérateurs souhaitant entrer sur le marché français.
- favorise une concurrence effective entre les producteurs/fournisseurs de gaz naturel au profit des consommateurs de gaz, tant industriels que particuliers.
- développe le réseau de transport afin que les consommateurs puissent bénéficier de sources d'approvisionnement multiples et du meilleur prix.

Le réseau de transport de gaz

 GRTgaz assure la construction, l'exploitation et la maintenance du réseau de transport (bors quart sud ouest exploité par

 31600 km de canalisations acier enterrées



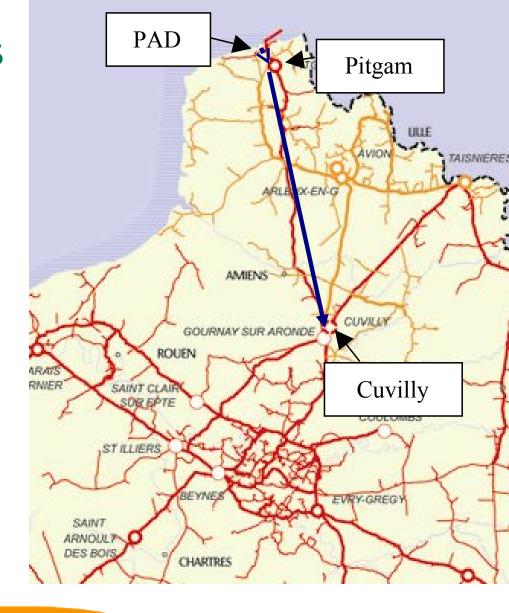
Le projet de GRTgaz



2 objectifs en 2 temps

- Connecter le futur terminal méthanier de Dunkerque au réseau de transport
 - Connexion 18 km DN 900 PMS98 bar jusqu'à Pitgam

- Renforcer le réseau existant pour assurer le transport des quantités supplémentaires de gaz
 - Renforcement artère des Hauts de France; 173 km DN 1200 PMS 85 bar jusqu'à Cuvilly (Oise)





Aujourd'hui, le tracé n'est pas défini.

Plusieurs étapes:

- Étude d'impact
- Tracé soumis à concertation :
 - rencontres avec les acteurs,...
 - réunions publiques
- Étude de sécurité pour valider le tracé.

Ces études sont en cours.

Un tracé existant : l'Artère des Hauts de France actuelle.

Aire d'étude

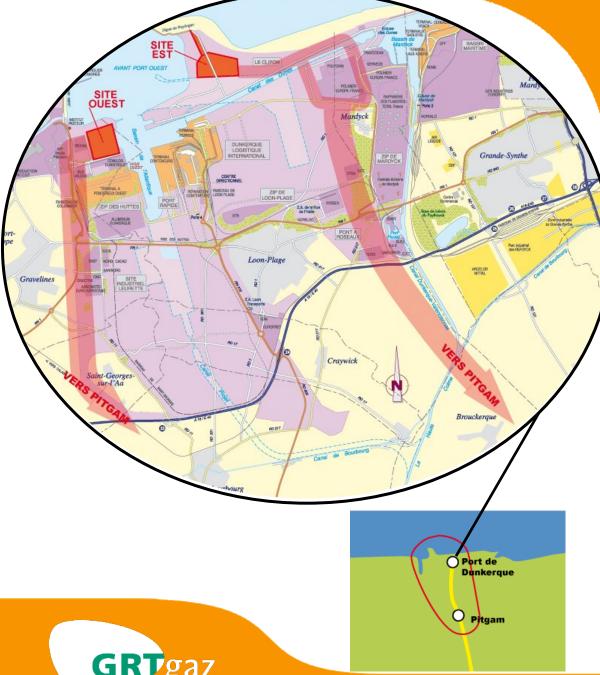




Débat public Terminal de Dunkerque

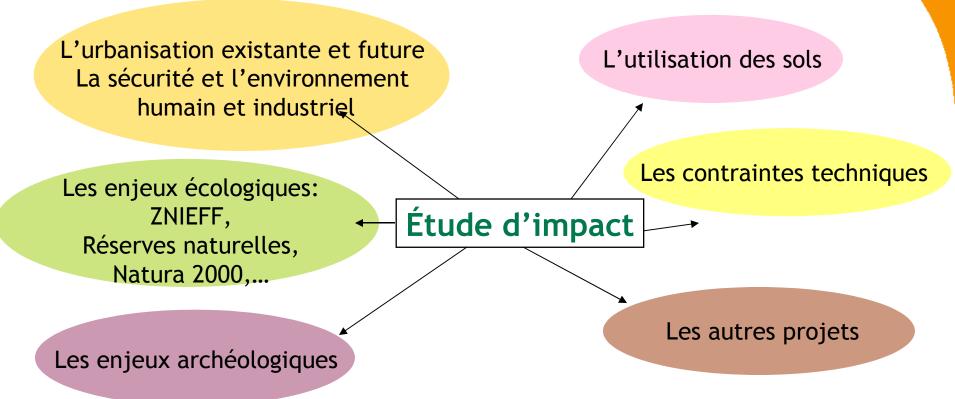
2 sites: Est et Ouest

2 couloirs possibles pour se raccorder à la station de Pitgam





L'étude d'impact





Pour définir les conditions d'insertion de l'ouvrage, en particulier dans les zones où l'environnement est le plus sensible.



Une large concertation

En parallèle et pour alimenter l'étude d'impact, GRTgaz mène une concertation auprès de tous les acteurs concernés pour :

- informer sur les caractéristiques principales du projet,
- répondre aux questions,
- recueillir les propositions et avis exprimés.



La concertation est prioritaire pour GRTgaz

- Des réunions et des rencontres individuelles avec :
 - chaque maire afin d'échanger sur le tracé,
 - chaque propriétaire et exploitant pour établir conjointement des servitudes par convention amiable et présenter le dispositif d'indemnisation des dégâts aux cultures suite aux travaux.
- Des réunions publiques avec les habitants et les différents acteurs concernés

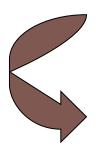


L'objectif est d'établir le meilleur compromis entre les contraintes et les souhaits de chacun, la préservation de l'environnement tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens.



L'étude de sécurité

La méthodologie adoptée pour maîtriser les risques à la source :



Mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour ne pas exposer les personnes et l'environnement à un risque inacceptable.



L'étude de sécurité

des scénarios d'accidents étudiés...

Pour évaluer les risques, deux scénarios sont systématiquement retenus

Rupture de la canalisation

Les accidents constatés en France et en Europe sur des ouvrages de transport de gaz enterrés mettent en évidence que le facteur de risque le plus important est l'agression externe.

Petite Brèche (12mm) correspondant à une fissure ou une corrosion Les dimensions des zones de sécurité sont calculées pour chaque canalisation, en fonction de la pression et du diamètre des tubes

pour mieux être écartés



Les mesures systématiques prévues

Canalisations:

- réalisées en acier de forte épaisseur capable de résister à des contraintes très importantes,
- enterrées au minimum à 1 mètre sous le niveau du sol,
- repérées en surface (bornes jaunes),
- équipées d'un grillage avertisseur de couleur jaune placé sous la surface du sol,
- sous protection cathodique, pour protéger le métal de la corrosion.

L'épaisseur minimale retenue dans le cadre de ce projet garantit la résistance de la canalisation aux agressions par des engins de travaux publics tels que les pelles mécaniques les plus puissantes.



Les mesures systématiques prévues

- la sensibilisation des entreprises et des particuliers à la réglementation concernant les travaux à proximité d'ouvrages de GRTgaz
- un plan d'urgence, révisé régulièrement et testé au minimum tous les 3 ans
- une surveillance permanente des ouvrages
- surveillance visuelle : survol aérien, contrôle terrestre
- contrôle de la protection cathodique
- contrôle interne de la canalisation par pistons instrumentés



Des mesures complémentaires pour réduire les effets d'un accident peuvent également être mises en oeuvre

- surépaisseurs d'acier,
- protection mécanique
- balisage renforcé,
- surveillance accrue...

dans les zones présentant des risques particuliers.





Les démarches avant d'aboutir à la construction de l'ouvrage

Une demande d'autorisation ministérielle

- une consultation administrative, conduite par la DRIRE
- une enquête publique menée dans les mairies concernées. Elle porte aussi sur la mise en compatibilité des PLU et la conformité avec la Loi sur l'eau.

Et après

Le résultat de cette double consultation permettra, d'apporter d'éventuels aménagements au tracé initialement prévu, dans le respect de l'intérêt général.

Une Déclaration d'Utilité Publique et un Arrêté Ministériel d'Autorisation de construire et d'exploiter l'ouvrage seront prononcés sur la base de ces consultations, respectivement par les Préfets et le Ministre concernés.



Le calendrier **GRT**gaz **MISSION GRANDS PROJETS**

Étude d'impact

Étude de sécurité

Concertation - Réunions publiques

Dépôt du dossier administratif

septembre 2008

Etude d'impact

Enquête publique

Instruction du dossier administratif

DUP

Arrêté autorisation ministérielle



Comment se passe un chantier?





ETAT DES LIEUX AVANT TRAVAUX

Avant le démarrage du chantier, un constat d'état des lieux avant travaux permet de dresser un état des lieux initial des parcelles concernées et servira de base au versement des indemnités de dommages de fin de chantier.



LA PISTE DE TRAVAIL

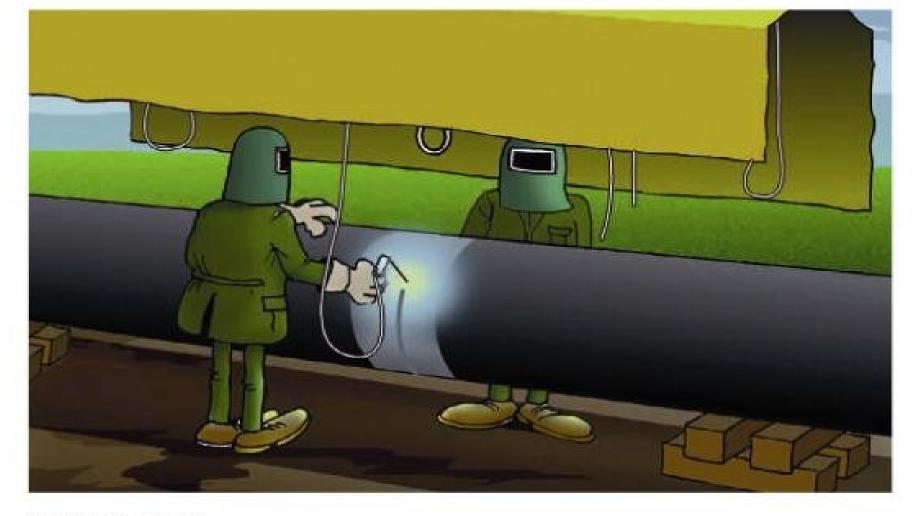
Elle permet la circulation des engins et le stockage des déblais de la tranchée. Des clôtures provisoires sont constituées en cas de nécessité.



PREPARATION DES TUBES

Le "bardage" consiste à transporter, décharger et aligner les tubes le long de la piste.

Le "cintrage" permet d'adapter les tubes au relief et au tracé, pour le passage des courbes et dénivelés.



SOUDAGE

Les tubes sont soudés bout à bout, soit en soudage manuel, soit en soudage automatique. Les soudures sont contrôlées par radiographie ou par ultrasons afin de s'assurer de la bonne exécution de l'assemblage de la ligne.



PROTECTION DE LA CANALISATION

Un revêtement spécial protège la canalisation des risques de corrosion. La bonne application de ce revêtement est contrôlée avant l'enfouissement de la canalisation.



OUVERTURE DE LA TRANCHÉE

Le terrassement est effectué en séparant les terres de fond de tranchée des terres végétales qui seront remises en place après les travaux pour permettre la reprise rapide des cultures.



MISE EN FOUILLE

La conduite, pouvant mesurer plusieurs centaines de mètres, est déposée avec soin au fond de la tranchée.



REMBLAIEMENT

La canalisation est recouverte en respectant le tri des terres. La nature des sols est ainsi reconstituée en respectant la configuration initiale.



REMISE EN ÉTAT

Le profil initial du terrain est rétabli, les clôtures reconstruites à neuf, les fossés et talus reprofilés...



ETAT DES LIEUX APRÈS TRAVAUX

Il a pour but de vérifier la bonne remise en état du terrain. De plus, il permet de déterminer, en comparaison avec l'état des lieux initial, les dommages causés et d'établir le montant des indemnités correspondantes. Seules les bornes jaunes de repérage témoignent de la présence de la canalisation dans le sous-sol.

La canalisation de transport de gaz sur le terrain

Un ouvrage enterré sur toute sa longueur



Poste de sectionnement

Et quelques installations de surface



Photo prise 2 mois après la fin des travaux (12/10/89)



Photo prise 2 ans après la fin des travaux (12/10/91)





Merci de votre attention

Des questions?

Pour plus d'informations : www.grtgaz.com rubrique Grands Projets